

## BASIS

---

Assurance obligatoire des soins (assurance de base)

BASIS couvre les besoins fondamentaux en cas de maladie, d'accident et de maternité

Franchise à option comprenant jusqu'à 50 % de rabais sur les primes

Modèles d'assurance alternatifs permettant d'économiser sur les primes



# BASIS

---

L'assurance des soins BASIS correspond à l'assurance de base obligatoire pour toute personne domiciliée en Suisse. Elle comprend toutes les prestations légales pour la guérison ou le maintien en bonne santé et couvre les besoins fondamentaux en cas de maladie, d'accident et de maternité.

## Prestations et avantages

### BASIS

- Traitements ambulatoires: par des médecins avec dipl. fédéral, chiropraticiens et personnel médical auxiliaire au lieu de domicile ou de travail
- Hôpital: couverture intégrale en division commune d'un hôpital du canton de domicile selon la liste des hôpitaux
- Soins: à domicile (Spitex) ou dans des établissements médico-sociaux reconnus
- Maternité: prestations pour les examens de contrôle, le cours de préparation à l'accouchement, l'accouchement et le conseil en allaitement
- Prévention: prise en charge des frais pour certains examens en vue du dépistage précoce de maladies ainsi que pour des mesures de prévention (p. ex. vaccins)

#### *Participation aux frais:*

- cures balnéaires prescrites par le médecin et médicaments obligatoirement à charge des caisses-maladie
- sauvetage, recherche et transport médicalement nécessaires
- traitements en cas d'urgence durant un séjour temporaire à l'étranger

### PREMED-24

- Prestations identiques à celles de BASIS, à des primes plus avantageuses
- Conseil téléphonique gratuit 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 (0800 77 36 33)

- En cas de problèmes de santé, vous obtenez des renseignements précis et des conseils pratiques auprès de thérapeutes qualifiés qui vous adresseront, si nécessaire, à un médecin ou à un hôpital.
- Si un rendez-vous chez le médecin s'impose, vous pourrez le fixer après avoir été conseillé.
- Vous pouvez conclure PREMED-24 indépendamment de votre âge, sexe ou état de santé.
- Avec une franchise plus élevée, vous économisez davantage sur les primes.

### Assurances médecin de famille et HMO

- Prestations identiques à celles de BASIS, à des primes plus avantageuses.
- Suivi médical de grande qualité, assuré par le médecin / cabinet HMO que vous avez choisi, en cas de maladie, d'accident ou de maternité.
- Votre médecin coordonnant resp. votre cabinet HMO connaît parfaitement votre dossier médical. Vous bénéficiez d'un interlocuteur avec lequel s'établit une relation de confiance.
- Gain de temps et d'argent grâce à un meilleur échange d'informations entre les différents médecins et à une coordination ciblée de toute la chaîne de traitement.
- Suivi efficace sans examens multiples, inutiles et désagréables.
- En optant pour une franchise plus élevée, vous économisez davantage sur les primes.

En cas de maladie et avant de consulter son médecin, Heidi Brunner téléphone au 0800 77 36 33 pour obtenir des conseils avisés. Ce service gratuit permet à Heidi Brunner d'économiser 8 % sur les primes, en plus du 35 % de rabais octroyé en raison de la franchise élevée. Heidi Brunner a opté pour PREMEDI-24 afin de pouvoir en tout temps consulter un spécialiste en matière de santé.

## Assurance de base

	Rabais	Assurance
<b>BASIS</b>	<b>Jusqu'à 50 % d'économies sur les primes*</b> De nombreuses possibilités d'économies pour tous les âges quel que soit votre état de santé	En vous appuyant sur BASIS, composez votre propre protection d'assurance selon vos besoins et vos envies.

## Modèles d'assurance alternatifs

	Rabais	Assurance
<b>PREMED-24</b>	<b>8 % de rabais sur les primes</b> Un conseil médical gratuit et compétent, 24 heures sur 24	À chacun de vos ennuis de santé, appelez d'abord PREMEDI-24, puis fixez ensuite un rendez-vous chez votre médecin (si cela s'avère nécessaire). Des professionnels disposant de toutes les compétences requises vous prodigueront en toute indépendance des conseils en matière de santé.**
<b>Assurances médecin de famille et HMO</b>	<b>10-15 % de rabais sur les primes</b> Prise en charge optimale à des primes avantageuses	Choisissez un médecin de famille ou un cabinet HMO parmi ceux figurant sur la liste Helsana. Pour tout traitement, contactez en premier lieu le médecin ou le cabinet que vous avez choisi. Votre médecin coordonnant ou votre cabinet HMO vous adressera, si cela s'avère nécessaire, à un spécialiste ou à un hôpital.***

\* En fonction de la franchise choisie

\*\* Il n'est pas nécessaire d'appeler pour les examens préventifs gynécologiques, les urgences et lors de séjours à l'étranger.

\*\*\* Il n'est pas nécessaire de contacter préalablement votre médecin coordonnant/cabinet HMO dans les cas suivants: pour l'obstétrique, les examens gynécologiques et ophtalmologiques préventifs, les adaptations de lunettes et lentilles de contact ainsi que les traitements dentaires.

### Nous demeurons à votre disposition

Pour obtenir de plus amples informations sur l'assurance BASIS (assurance de base) ou toute autre assurance, veuillez nous contacter au numéro 0844 80 80 02.

### Helsana Assurances SA

Case postale  
8081 Zurich  
[www.helsana.ch](http://www.helsana.ch)